

23 JUL 2021

République Française

Liberté-Égalité-Fraternité

Département de la Savoie

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 21 juillet 2021**

Le VINGT ET UN JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle du Bochet, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : ROLLET Philippe, MARGUERON Jean-Paul, COSTA Françoise, AZZARITI Félicia, VARNIER Nathalie, DA COSTA Daniel, GRANGE Marie-Paule, MOREAU Alain, VIGIER Josiane, JACON Dominique, FRAISSARD Christian, MZATI Chiraze, FAUJOUR Éric, BONARD Michel, DAUCHY Marie, ROVASIO François, MASSON Martine, VAREANO José, LEFEVRE Franck, BOCHET Danielle, NORAZ Alain, BOIS Hélène, VERNEY Sophie, EDMOND Marielle, COVAREL Bernard, DOMPNIER Pascal, CHARVIN Colette, VAILLAUT Éric, DIDIER Jean, BAUDRAY Fabrice, FONTAINE Patrice, CROSAZ Daniel, PERNET Florian.

Membres absents : DUFRENEY Jean-Marc, CECILLE Nadine (procuration COSTA Françoise), SPAGNOL Clarisse, MANGANO Mario, DURBET Yves (Procuration BOCHET Danielle), JAMEN Pascal (procuration BOIS Hélène), MONNOIS Sophie (procuration PERNET Florian), HUSTACHE Kristiane (Procuration FONTAINE Patrice),

Secrétaire de séance : Félicia AZZARITI

Date convocation : 15 juillet 2021

Conseillers en exercice : 41

Présents : 33

Votants : 38

Délibération n° 20210721_6C**URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTRICHER-ALBANNE – RENOUVELLEMENT DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SIMPLE SUITE À LA DÉCISION DU PLU**

Le Président indique que suite à l'approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montricher-Albanne le 27 mai 2021, il apparaît nécessaire d'instaurer le droit de préemption urbain simple selon le nouveau zonage de ce document d'urbanisme.

Instaurer un droit de préemption urbain simple sur ce territoire pourra permettre, conformément aux dispositions de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme :

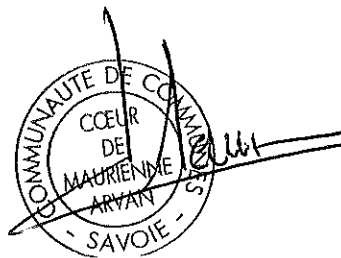
- la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat,
- le maintien, l'extension et l'accueil des activités économiques,
- le développement des loisirs et du tourisme,
- la réalisation des équipements collectifs,
- la lutte contre l'insalubrité,
- la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti et des espaces naturels,
- la constitution de réserves forestières en vue de permettre la réalisation des actions et opérations d'aménagement ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **INSTAURE** le droit de préemption urbain simple sur toutes les zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montricher-Albanne, approuvé le 27 mai 2021 (plan joint) ;
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Savoie ;
- **DIT** que, conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la 3CMA et de la Mairie de Montricher-Albanne durant un mois dont mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département ;

- *DIT* que, conformément à l'article R 211-3 du Code de l'Urbanisme, une copie de la délibération sera adressée :
Au Directeur Départemental des Services Fiscaux,
Au Conseil Supérieur du Notariat,
À la Chambre Départementale des Notaires,
Au Barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance de Chambéry,
Au Greffe constitué près du Tribunal de Grande Instance de Chambéry,
Au Service d'instruction des autorisations d'urbanisme de cette commune ;
- *DIT* qu'en cas de procédure d'évolution de ce PLU, une copie du nouveau plan de zonage, précisant le champ d'application du droit de préemption urbain, sera adressée aux organismes précités.

Le Président,
Jean-Paul MARGUERON





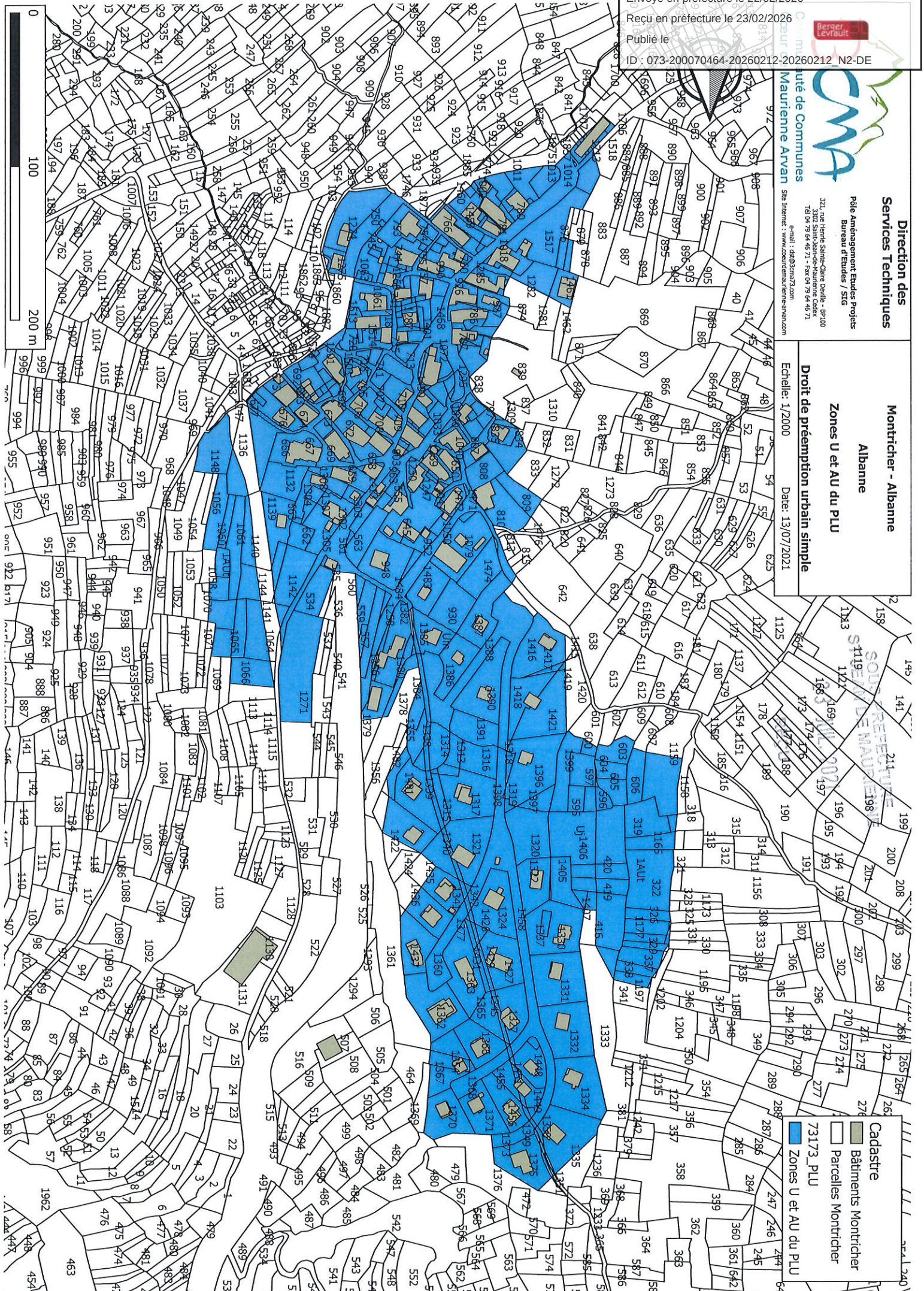
Communauté de Communes
Maurienne Arvan

Direction des Services Techniques
Pôle Aménagement Etudes Projets
Bureau d'Etudes / SIC
321, rue Henri Sainte-Chaire Boile, BP100
73104 79 64 46 71 - Fax 04 79 64 46 71
e-mail : dsic@ccmaurienne-arvan.com
Site Internet : www.ccmaurienne-arvan.com

Droit de préemption urbain simple
Echelle: 1/2000
Date: 13/07/2021

Montichier - Albanne
Albanne
Zones U et AU du PLU

Cadastre
Bâtiments Montichier
Parcelles Montichier
73173_PLU
Zones U et AU du PLU



Envoyé en préfecture le 22/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

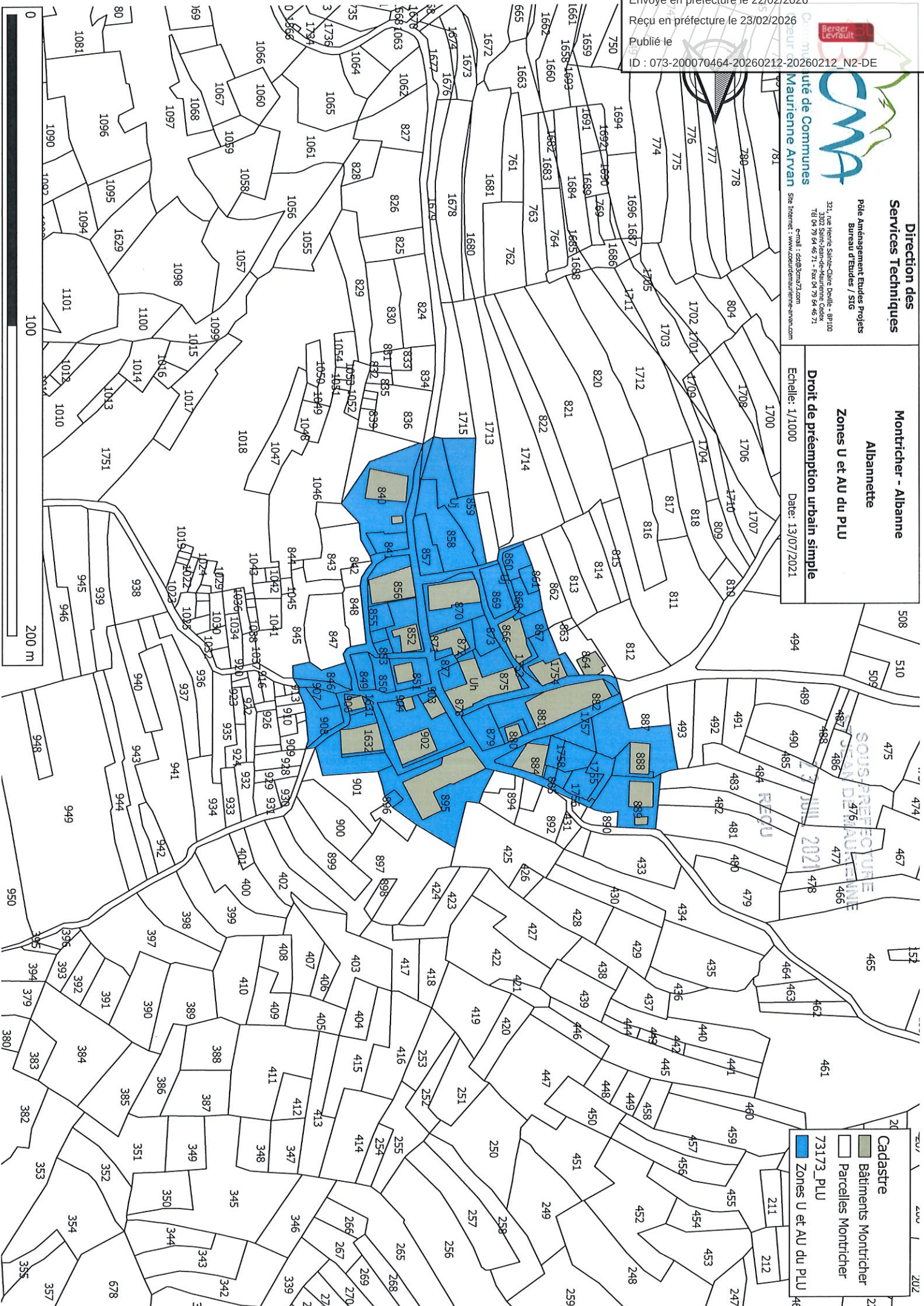


ID : 073-200070464-20260212-20260212_N2-DE



Direction des Services Techniques
Pôle Aménagement Etudes Projets
Bureau d'Etudes / SIG
321, rue Marie-Sainte-Claire Daille - BP 100
3302 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex
Tél 04 79 64 46 71 - Fax 04 79 64 46 71
E-mail : dsd@ccma3.com
Site Internet : www.ccma3.com

Montricher - Albanne
Albanette
Zones U et AU du PLU
Droit de préemption urbain simple
Echelle: 1/1000 Date: 13/07/2021



Envoyé en préfecture le 22/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le



ID : 073-200070464-20260212-20260212_N2-DE

Envoyé en préfecture le 22/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 073-200070464-20260212-20260212_N2-DE



Direction des Services Techniques
Pôle Aménagement Etudes Projets
Bureau d'Etudes / SIE
32, rue Henri Saint-Claire Boile - BP100
12900 Saint-Claire Boile
Tél 04 79 64 46 71 - Fax 04 79 64 46 71
e-mail : ds@cm32.com
Site Internet : www.ccmmaurienne-arvan.com

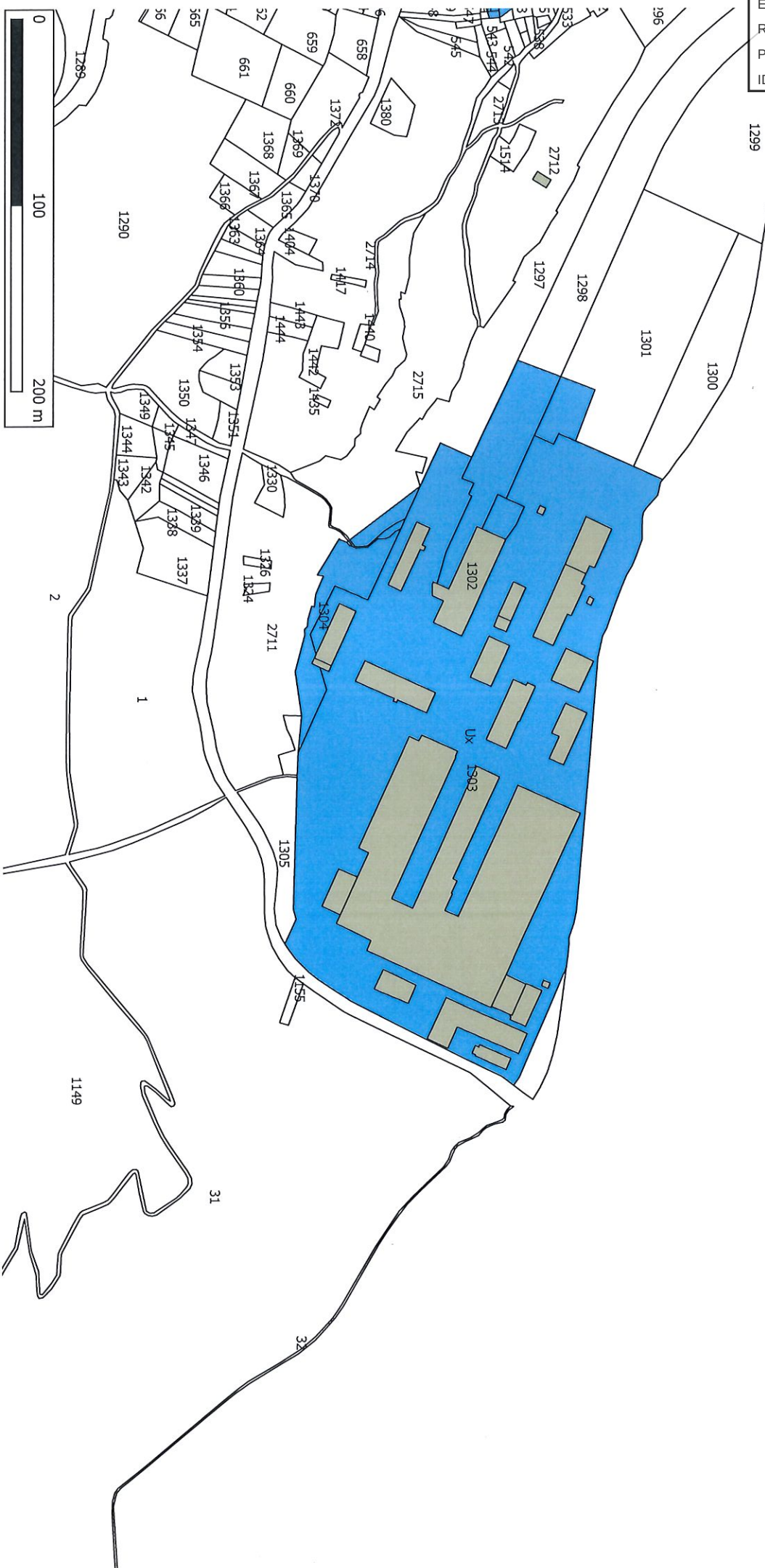
Montricher - Albanne
FeerPem
Zones U et AU du PLU
Droit de préemption urbain simple
Echelle: 1/2000 Date: 13/07/2021

SOUS-PREFECTURE
ST JEAN DE MAURIENNE

23 JUL. 2021

REÇU

Cadastre
■ Bâtiments Montricher
□ Parcelles Montricher
■ 73173_PLU
■ Zones U et AU du PLU



Envoyé en préfecture le 22/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le



ID : 073-200070464-20260212-20260212_N2-DE

Envoyé en préfecture le 22/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le



ID : 073-200070464-20260212-20260212_N2-DE

**Direction des
Services Techniques**

Pôle Aménagement Etudes Projets
Bureau d'Etudes / SIG

321 rue Henri Sainte-Clotilde Daille - BP 100
3302 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex
Tél 04 79 64 46 71 - Fax 04 79 64 46 71
E-mail : de@maurienne-arven.com
Site Internet : www.maurienne-arven.com

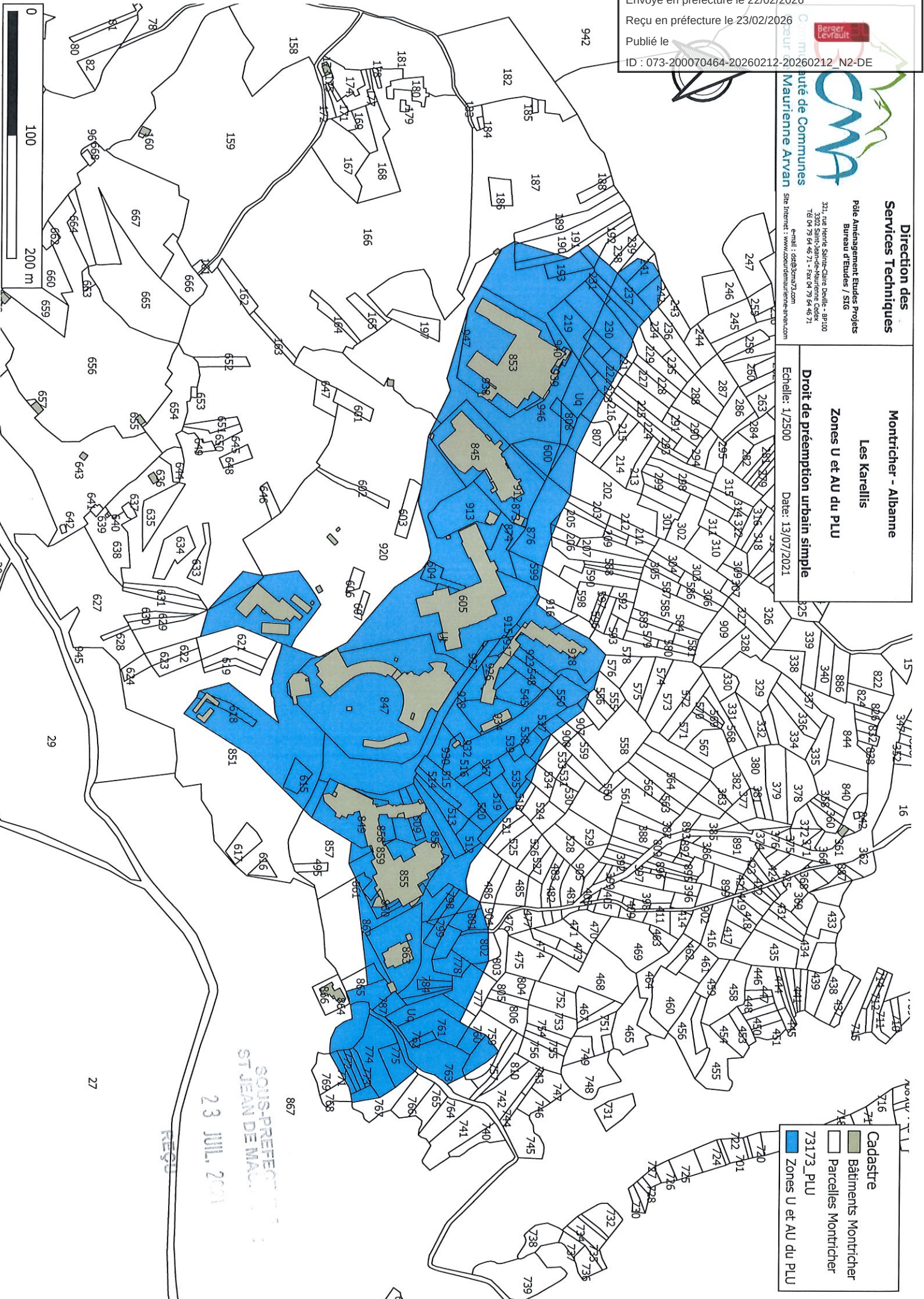
Montreicher - Albanne

Les Karellis

Zones U et AU du PLU

Droit de préemption urbain simple

Echelle: 1/2500
Date: 13/07/2021



23 JUL 2021
ST JEAN DE MAURIE

REQU

Envoyé en préfecture le 22/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le



ID : 073-200070464-20260212-20260212_N2-DE



**Direction des
Services Techniques**

Pôle Aménagement Etudes Projets
Bureau d'Etudes / SIE
321, rue Henri Sainte-Claire Deville - BP100
Tél 04 79 64 46 71 - Fax 04 79 64 46 71

Mairie de Maurienne Arvan

Site Internet : www.mairie-maurienne-arvan.com
E-mail : dst@cm2m73.com

**Montricher - Albanne
Montricher**

Zones U et AU du PLU

Droit de préemption urbain simple

Echelle: 1/2500 Date: 13/07/2021

1164

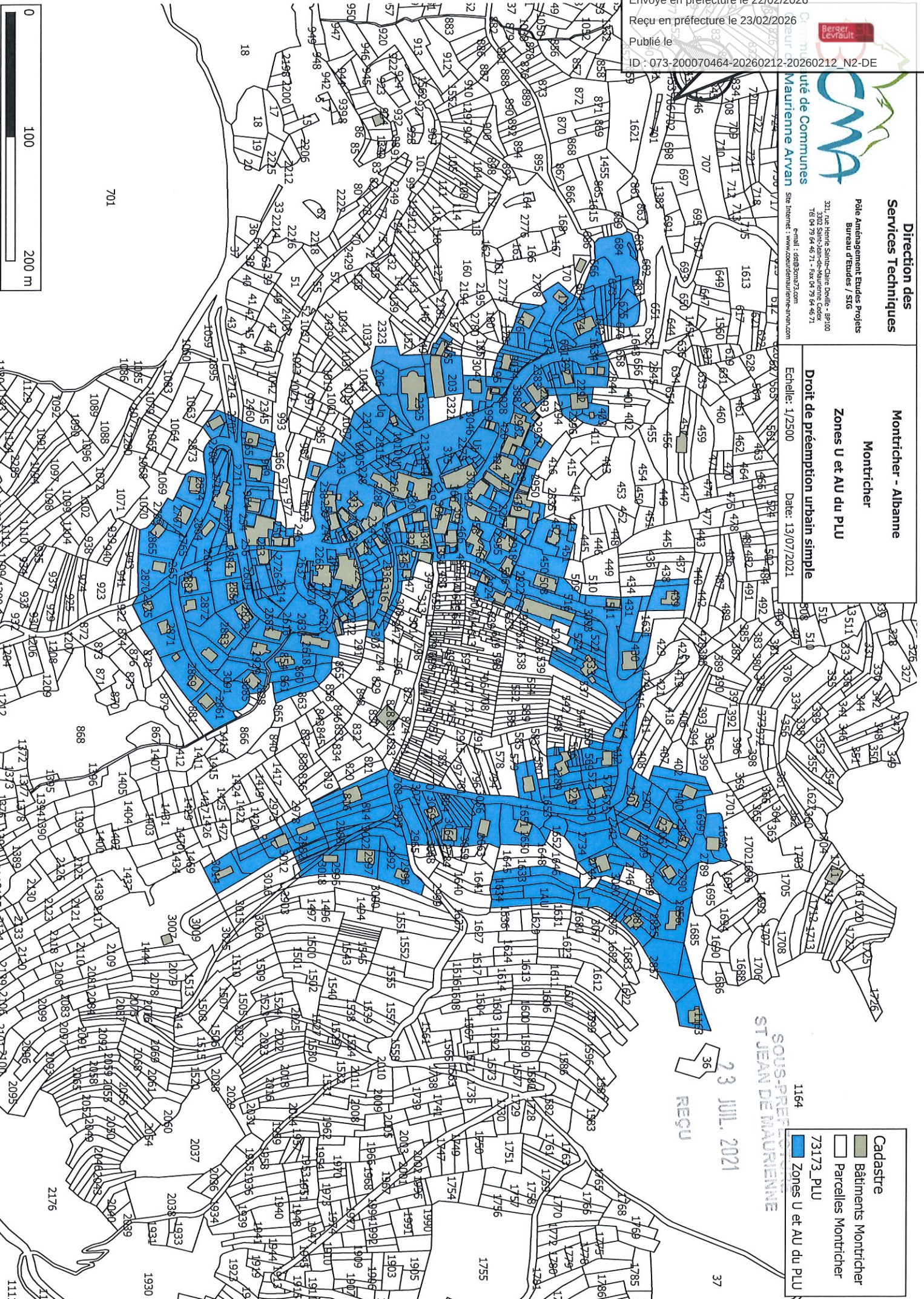
- Cadastre
- Bâtiments Montricher
- Parcelles Montricher
- Zones U et AU du PLU

ST JEAN DE MAURIENNE

37

REÇU

23 JUL. 2021



Envoyé en préfecture le 22/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le



ID : 073-200070464-20260212-20260212_N2-DE